



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

BUREAU DE L'ÉVALUATION

Série Évaluation de programme par pays

Évaluation du Programme de la FAO en

Côte d'Ivoire

2012-2016

RÉPONSE DE LA DIRECTION

Juillet 2018

SÉRIE ÉVALUATION DE PROGRAMME PAR PAYS

**Évaluation du Programme de la FAO en
Côte d'Ivoire
2012-2016**

RÉPONSE DE LA DIRECTION

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
BUREAU DE L'ÉVALUATION
Juillet 2018**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Bureau de l'Evaluation (OED)

Ce rapport est disponible en version numérique sur: <http://www.fao.org/evaluation>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités. Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO 2018

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org

Pour plus ample information sur ce rapport, contacter:

Directeur, OED Viale delle Terme di Caracalla 1
00153 Rome, Italie
Courriel: evaluation@fao.org
Crédits photos (page de couverture): @FAO

1) Réponse globale à l'évaluation

1. Le rapport d'évaluation du Programme de la FAO en Côte d'Ivoire constitue une opportunité dans le contexte de préparation du nouveau Cadre de Programmation par Pays (CPP) 2018-2021. En effet, ses conclusions et recommandations apportent un éclairage sur les leçons apprises durant la mise en œuvre du CPP 2012-2016, qui pourront informer le processus de développement du future CPP de la Côte d'Ivoire. Le rapport met également en évidence les forces et les faiblesses du bureau de la Représentation, ainsi que les mesures à prendre pour rendre les actions de la FAO encore plus efficaces et efficaces.
2. Globalement, l'évaluation reconnaît la pertinence des interventions de la FAO en Côte d'Ivoire (FAOCI), en tant que contributions et réponses aux défis fixés par le Gouvernement pour le développement de son secteur agricole. La période de mise en œuvre du programme a permis également de mettre en évidence le rôle joué par la FAO en matière d'actions humanitaires en réponse à la crise que le pays a traversé de 2010 à 2011.
3. En outre, il est noté la nécessité pour la FAOCI de poursuivre ses interventions selon une approche multisectorielle, particulièrement pour les thématiques concernant la nutrition et le genre. Les questions liées aux ressources naturelles et à la sécurisation foncière quant à elles devraient figurer parmi les priorités, ainsi que l'appui aux communautés vulnérables et à la lutte contre la malnutrition.
4. L'évaluation relève enfin que le CPP devrait adopter une approche programmatique/globale pour le soutien au secteur agricole, et privilégier l'adoption de chaîne de valeur.

2) Réponse par recommandation

Réponse de la Direction à (Titre de l'évaluation)					Date
Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée et commentaire sur la Recommandation	Plan de la Direction			Financement additionnel requis (Oui ou Non)
		Mesure à prendre	Unité responsable	Date	
Recommandation 1 : cadre de programmation par pays La FAO devrait associer tous les ministères techniques avec qui elle collabore dans l'élaboration et la mise en œuvre du prochain	Acceptée	Des dispositions seront prises pour associer tous les ministères techniques à la formulation du prochain CPP.	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation • RAF • Ministères techniques 	2017 - 2018	Oui

<p>CPP. Elle devrait également définir des mécanismes pour informer régulièrement les partenaires des activités menées au long de la mise en œuvre du programme. Le CPP devrait fournir une approche plus programmatique/globale pour le soutien au secteur agricole et privilégier l'adoption d'approches chaînes de valeur. Il devrait inscrire les ressources naturelles et la sécurisation foncière parmi ses priorités et maintenir une attention élevée à l'appui aux communautés vulnérables et à la lutte contre la malnutrition. Il devrait également considérer le rôle que la FAO pourrait jouer pour assurer que le développement du secteur privé soit compatible avec l'agriculture familiale et les ressources naturelles.</p>		<p>Dans la mise en œuvre du prochain CPP, il sera prévu la mise en place d'un Comité Technique Intersectoriel qui comprendra toutes les parties prenantes au CPP.</p> <p>Le nouveau CPP tient compte dans ces 3 domaines prioritaires des actions liées aux chaînes de valeur et à la nutrition.</p> <p>Les produits du domaine prioritaire 3 du prochain CPP vont concerner la sécurisation foncière et les ressources naturelles.</p> <p>Au nombre des initiatives inscrites à l'agenda du nouveau bureau de partenariat et de liaison de la FAO va</p>			
---	--	---	--	--	--

		figurer les aspects liés au rôle que peut jouer le secteur privé dans le développement rural en Côte d'Ivoire ; ceci va contribuer à l'exploration des options d'appui dudit secteur au développement durable de l'agriculture en Côte d'Ivoire dans le cadre du futur CPP.			
<p>Recommandation 2 : sécurisation foncière La FAO devrait consolider son rôle de chef de file dans le domaine de la sécurisation foncière dans le milieu rural en appuyant, comme par le passé, la mise en œuvre de la loi de 1998 et la réforme du cadre légal. Elle devrait prendre une part active dans l'appui au fonctionnement de l'AFOR et lancer des actions en vue de : i) faciliter l'accès des femmes et des jeunes à la terre; et ii) sécuriser l'agriculture familiale et les activités des petits producteurs. Aujourd'hui, les procédures de délivrance du certificat</p>	Acceptée	<p>L'amélioration de l'accès à la terre pour l'agriculture vivrière pour les populations vulnérables a été considérée comme Produit A.1.3. du CPP évalué.</p> <p>La FAO poursuivra ses appuis qui ont permis de faire une large diffusion de la loi sur le foncier rural.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation • RAF • AGP 	2018 - 2020	Oui

<p>foncier sont longues et trop onéreuses pour les petits producteurs. Il est nécessaire de réfléchir à des solutions de certification foncière simplifiées et moins coûteuses pour sécuriser l'agriculture familiale et les activités des petits producteurs. La FAO en Côte d'Ivoire dispose des expertises et de la crédibilité nécessaires pour contribuer à ces réflexions.</p> <p>La FAO devrait poursuivre son intervention selon une approche multisectorielle axée sur le foncier pour concilier les usages variés que les différents acteurs font de la terre – par exemple, en s'appuyant sur la future politique foncière rurale, contribuer à l'élaboration de plans d'aménagements bâtis selon une vision globale de développement du territoire.</p> <p>Enfin, la FAO devrait veiller à la dissémination des Directives volontaires en Côte d'Ivoire, à leur appropriation par les organisations de la société civile (OSC), à leur prise en compte dans les politiques ainsi qu'au suivi de leur mise en œuvre. Cela pourrait être fait à</p>		<p>Ces appuis seront apportés aux activités de l'Agence Nationale pour le Foncier Rural (AFOR), récemment mise en place avec une contribution de la FAO, largement appréciée par toutes les parties prenantes. Dans cette optique, la FAO engagera des rencontres avec l'AFOR pour identifier les actions prioritaires qui nécessitent des appuis de la FAO.</p>			
---	--	--	--	--	--

travers la mise en place de comités de pilotage et de suivi et par une demande d'appui à l'équipe responsable des Directives volontaires au Siège.					
<p>Recommandation 3: ressources naturelles La FAO devrait consolider son positionnement dans le domaine des ressources naturelles et contribuer à renforcer les synergies entre les différents acteurs institutionnels (Ministère de l'environnement et du développement durable [MINEDD], Ministère des eaux et forêts [MINEF], Ministère de l'agriculture et du développement rural [MINADER], Ministère des ressources animales et halieutiques [MIRAH], etc.) pour favoriser le développement d'une agriculture qui se réconcilie avec l'environnement.</p>	Acceptée	<p>La FAO va poursuivre ses appuis aux différents ministères techniques à travers le prochain CPP.</p> <p>Des réunions thématiques sur la gestion des ressources naturelles, regroupant les différents acteurs institutionnels concernés, seront organisées dans le cadre de la mise en œuvre du futur CPP.</p>	Représentation Ministères RAF Siège (Programme ONU-REDD)	2018 - 2020	Oui
<p>Recommandation 4 : résilience et cohésion sociale La FAO devrait continuer à supporter le gouvernement dans la mise en place d'interventions en appui aux communautés vulnérables. Le nouveau CPP et les interventions de</p>	Acceptée	La FAO va prévoir l'assistance aux communautés vulnérables et mettra un accent sur la protection sociale en lien avec la sécurité alimentaire.	Représentation Ministères ESP	2018 - 2020	Oui

<p>sécurité alimentaire de la FAO devront continuer à intégrer explicitement la cohésion sociale parmi leurs objectifs. Cela permettra de consolider les acquis dans les régions à l'ouest du pays et prévenir les fractures sociales dans les autres localités.</p>		<p>Le prochain CPP va continuer appuyer les institutions en charge de la sécurisation foncière, notamment l'AFOR qui a été rendu opérationnelle, et contribuer ainsi aux efforts du pays en matière de maintien de la cohésion sociale.</p> <p>)</p>			
<p>Recommandation 5 : coordination et surveillance dans le domaine de la sécurité alimentaire La FAO devrait accompagner l'État dans la coordination des acteurs dans le domaine de la sécurité alimentaire au niveau national et décentralisé, et renforcer le système d'alerte précoce. En outre, elle devrait également favoriser les échanges entre les thématiques de la nutrition et de la sécurité alimentaire dans les dispositifs existants (DISSA, SUN et groupe de PTF).</p>	<p>Acceptée</p>	<p>La FAO va poursuivre son appui. La FAO est co-lead du Groupe des PTF pour l'Agriculture avec l'AFD et fait partie du Groupe des PTF pour le mouvement SUN en Côte d'Ivoire.</p> <p>Le nouveau CPP va tirer parti du travail de l'expert international (dans le cadre projet FIRST)</p>	<p>Représentation Ministère</p>	<p>2018 - 2020</p>	<p>Non La coordination ou la facilitation de la FAO se fait à travers différentes tribunes de concertations et de dialogue entre acteurs</p>

		chargé du renforcement d'un environnement favorable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire, notamment par la redynamisation du Dispositif de Suivi et de Sécurité Alimentaire (DISSA).			
<p>Recommandation 6 : nutrition La FAO devrait contribuer à impliquer davantage ses partenaires traditionnels (MINADER et MIRAH) dans le Plan national multisectoriel de nutrition 2016-2020 et faciliter la mise en place au niveau du terrain d'interventions multisectorielles de lutte contre la malnutrition.</p>	<p>Partiellement acceptée La FAO va continuer à faire le plaidoyer auprès de ses partenaires en vue de faciliter une approche multisectorielle de lutte contre la malnutrition.</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du prochain CPP la FAO va développer un projet intégré de lutte contre la malnutrition en s'assurant de l'implication des partenaires pertinents dans ce domaine.</p>	Représentation	2018 - 2020	Non
<p>Recommandation 7 : genre La FAO devrait apporter un appui institutionnel et opérationnel aux institutions nationales (par exemple, MINADER, MIRAH, Ministère de la promotion de la</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Une attention particulière sera accordée à l'inclusion du genre.</p> <p>Une attention particulière sera portée à</p>	Représentation RAF	2018 - 2020 2018	Oui avec un appui de RAF (fonctionnaire en charge du Genre)

<p>femme, de la famille et de l'enfant (MPFFE), etc.) en matière de promotion des questions de genre et assurer l'intégration de cette dimension dans les politiques et programmes-cadres concernant l'agriculture. La FAO devrait également mieux intégrer les questions de genre dans son programme. Pour ce faire, un renforcement des capacités de l'équipe pays est nécessaire.</p>		<p>la prise en compte de la dimension genre dans le cycle des projets qui seront formulés dans le cadre du prochain CPP. Toutefois comme le signale le rapport d'évaluation, le bureau de la Représentation n'ayant pas de capacités dans ce domaine, un projet pilote sera choisi et bénéficiera de l'appui d'un expert dans sa formulation pour servir de modèle aux autres projets, particulièrement en ce qui concerne les outils spécifiques liés à l'intégration des principes d'égalité de sexes dans les projets de la FAO.</p>			
<p>Recommandations 8 : améliorer l'impact des interventions au</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Des dispositions seront prises pour une</p>	<p>Représentation Ministères et</p>	<p>2018 - 2020</p>	<p>Non</p>

<p>niveau communautaire La FAO devrait impliquer les bénéficiaires et les partenaires locaux dans la définition des interventions et assurer leur appropriation, dès le début, pour en garantir la durabilité. La commercialisation devrait faire partie intégrante des projets. Elle devrait également veiller à la prise en compte de la loi sur le foncier rural dans ses interventions.</p>		<p>forte implication des bénéficiaires et partenaires locaux dans la définition des interventions</p> <p>La prise en compte de tous les maillons de la chaîne des valeurs est devenue une préoccupation majeure dans les appuis de la FAO à des producteurs ou des transformateurs</p> <p>Une attention particulière sera accordée à la clarification foncière au niveau communautaire</p>	<p>partenaires de mise en œuvre</p>		
---	--	--	-------------------------------------	--	--



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

BUREAU DE L'ÉVALUATION
www.fao.org/evaluation